



CANADIAN ARCHITECTURAL CERTIFICATION BOARD

CONSEIL CANADIEN DE CERTIFICATION EN ARCHITECTURE

Le parcours du Conseil canadien de Certification en architecture

CCCA

Le CCCA a été établi en 1976.

Le CCCA est un organisme décisionnel et générateur de politiques, dont le siège est situé à Ottawa, en Ontario.

Il est le seul organisme reconnu par la profession architecturale au Canada pour évaluer les titres universitaires des diplômés en architecture et pour agréer les programmes de grades professionnels en architecture qui sont offerts par les universités canadiennes.

Le CCCA reçoit son mandat des Ordres des Architectes du Canada (ORAC), qui représentent tous les régulateurs provinciaux et territoriaux de la profession d'architecture au Canada, ainsi que du Conseil canadien des écoles universitaires d'architecture (CCÉUA), qui représente tous les programmes d'architecture universitaire agréés au Canada.

Les administrateurs du CCA sont élus parmi les personnes nommées par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC), le Conseil canadien des écoles universitaires d'architecture (CCÉUA) et l'Association canadienne des étudiants en architecture (ACÉA).

Le CCCA adhère aux valeurs d'excellence, de collaboration, de leadership et d'intégrité dans toutes ses activités.

Les détails sur le mandat, la mission, la vision et des valeurs du CACB sont disponibles sur son site web :

<https://cacb.ca/fr/a-propos/>



CANADIAN ARCHITECTURAL CERTIFICATION BOARD

CONSEIL CANADIEN DE CERTIFICATION EN ARCHITECTURE

LE PARCOURS DU CCCA

Depuis 1976

1976

Le Conseil de certification de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) devient le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA).

Composition du Conseil: 10 Members*

- 1 représentant de chaque association provinciale d'architectes ayant de l'expérience dans le processus d'inscription de leur province.
- 1 représentant sans droit de vote de l'IRAC.

1991

L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) rejoint le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA).

Composition du Conseil: 10 Members*

- 1 représentant de chaque association provinciale d'architectes ayant de l'expérience dans le processus d'inscription de leur province.
- 1 représentant sans droit de vote de l'IRAC.

1992

Le CCCA est établi à Ottawa selon de nouveaux termes de référence et son mandat est élargi pour administrer également un Programme national d'agrément.

Le Conseil Canadian des Écoles Universitaires d'Architecture (CCÉUA) a rejoint le Comité des Conseils Architecturaux Canadiens (CCAC), actuellement, le Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC) comme partenaire dans la gestion et le financement du programme de l'agrément.

Composition du Conseil: 11 membres

- 3 personnes enregistrées comme architectes représentant les organismes de réglementation, nommées par le Comité des conseils architecturaux canadiens (CCAC);
- 3 personnes représentant les éducateurs en architecture, nommées par le Conseil canadien des écoles universitaires d'architecture (CCÉUA);
- 3 personnes qui sont des architectes inscrits ou détenteurs d'un permis d'exercice, représentant les praticiens, nommées le CCAC et le CCÉUA;
- 1 personne représentant le grand public; et
- 1 personne représentant une organisation étudiante nationale reconnue, nommée par le Conseil.

2008

Le CCCA devient une organisation incorporée avec un nouveau règlement administratif. Règlement administratif numéro 1.

Le Comité des Conseils Architecturaux Canadiens (CCAC) devient le Regroupement des Ordres des Architectes du Canada (ROAC).

Composition du Conseil: max: 11 membres

- Jusqu'à un maximum de 3 personnes enregistrées ou autorisées comme architectes, ou un membre retraité en règle auprès d'un membre du Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC), représentant les organismes de réglementation, nommées par les régulateurs;
- Jusqu'à un maximum de 3 personnes représentant les éducateurs en architecture, nommées par le Conseil canadien des écoles universitaires d'architecture (CCUSA);
- Jusqu'à un maximum de 3 personnes enregistrées ou autorisées comme architectes représentant les praticiens, nommées conjointement par ROAC et CCUS; et
- Jusqu'à un maximum de 2 personnes représentant chacune l'Association canadienne des étudiant/es en architecture (ACEA).

2010

Le mandat du CCCA a été élargi pour collaborer et mener des recherches avec des partenaires nationaux et internationaux sur les initiatives d'assurance qualité liées à l'agrément et à la certification académique en architecture.

Composition du Conseil: max: 11 membres

- Jusqu'à un maximum de 3 personnes enregistrées ou autorisées comme architectes, ou un membre retraité en règle auprès d'un membre du Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC), représentant les organismes de réglementation, nommées par les régulateurs;
- Jusqu'à un maximum de 3 personnes représentant les éducateurs en architecture, nommées par le Conseil canadien des écoles universitaires d'architecture (CCUSA);
- Jusqu'à un maximum de 3 personnes enregistrées ou autorisées comme architectes représentant les praticiens, nommées conjointement par ROAC et CCUS; et
- Jusqu'à un maximum de 2 personnes représentant chacune l'Association canadienne des étudiant/es en architecture (ACEA).

2012

Le mandat du CACA a été élargi pour administrer le Programme de certification des architectes étrangers ayant une vaste expérience (AÉVE), par l'accord signé à Winnipeg, MB, par le Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC) et les Conseils Canadien des Écoles Universitaires d'Architecture (CCÉUA), le 25 février 2012.

Composition du Conseil: max: 11 membres

- Jusqu'à un maximum de 3 personnes enregistrées ou autorisées comme architectes, ou un membre retraité en règle auprès d'un membre du Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC), représentant les organismes de réglementation, nommées par les régulateurs;
- Jusqu'à un maximum de 3 personnes représentant les éducateurs en architecture, nommées par le Conseil canadien des écoles universitaires d'architecture (CCUSA);
- Jusqu'à un maximum de 3 personnes enregistrées ou autorisées comme architectes représentant les praticiens, nommées conjointement par ROAC et CCUS; et
- Jusqu'à un maximum de 2 personnes représentant chacune l'Association canadienne des étudiant/es en architecture (ACEA).

2022

Le Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC) s'est constitué en organisation à but non lucratif et porte le nom de Regulatory Organizations of Architecture in Canada/Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC).

Composition du Conseil: max: 11 membres

- Jusqu'à un maximum de 3 personnes enregistrées ou autorisées comme architectes, ou un membre retraité en règle auprès d'un membre du Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC), représentant les organismes de réglementation, nommées par les régulateurs;
- Jusqu'à un maximum de 3 personnes représentant les éducateurs en architecture, nommées par le Conseil canadien des écoles universitaires d'architecture (CCUSA);
- Jusqu'à un maximum de trois personnes qui sont des architectes inscrits ou détenteurs d'un permis d'exercice, qui exercent l'architecture, nommées conjointement par ROAC et CCÉA pour représenter les praticiens;; et
- Jusqu'à un maximum de 2 personnes représentant chacune l'Association canadienne des étudiant/es en architecture (ACEA).